



Anne-Marie Ducroux

Présidente de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN)

### « Y voir plus clair...pour mieux choisir »

Ce n'est pas dans le halo d'informations sur certains éclairages que l'on trouve forcément la lumière ...

Depuis de nombreux mois, l'ANPCEN observe l'apparition des LEDs en différentes situations : décorations de Noël, mises en lumière, éclairage d'ambiance et fonctionnel...; elle analyse leur cadre institutionnel et l'argumentation de leurs fabricants et promoteurs. C'est pourquoi **l'ANPCEN lance désormais, à tous les élus et aux équipes territoriales, une alerte à la prudence de leurs investissements pour plusieurs années, dans l'installation massive de LEDs, en l'état actuel des connaissances.**

L'ANPCEN suit avec grand intérêt l'évolution des technologies de l'éclairage, auxquelles elle se déclare pleinement favorable, dans la mesure où ne sont pas effacées simultanément les interrogations nécessaires sur les finalités de points d'éclairage nocturne par rapport aux besoins, les évolutions nécessaires de leurs usages, et si ces technologies constituent un progrès tant du point de vue lumineux, économique et énergétique, que de leurs effets néfastes pour la santé et la biodiversité.

La suppression des impacts « pluriels », et pas seulement énergétique, de l'éclairage artificiel la nuit n'est plus un objectif optionnel, mais figure désormais dans la loi et la réglementation, comme un objectif de la Nation.

Auto-allégation n'est pas information. Nul ne peut se prévaloir de désigner comme « environnementale » « écologique » « éco-éclairage » etc... des produits dont ces qualités ne sont pas attestées. Les élus et techniciens doivent y voir un peu plus clair. Seules circulent les informations fournies par les fabricants, quand elles existent. Les auto-allégations qualifiant d'« écologiques » les Leds sans aucun référentiel global, élaboré collectivement ne peut les aider à faire des choix pertinents et objectifs d'éclairage extérieur.

De plus, la promotion actuelle des LEDs, tend à faire passer d'autres solutions d'éclairage pour obsolètes. Pourtant l'ANSES<sup>1</sup>, qui a produit sur les LEDs la seule expertise française publique, dont l'ANPCEN demande la mise à jour urgente, recommandait déjà alors beaucoup de prudence, et indiquait en 2010 : « *À l'heure actuelle, l'impact environnemental des LEDs est nettement moins bon que les autres types d'éclairage.* »

---

<sup>1</sup> Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Les LEDs constituent une nouvelle offre de lumière des fabricants, dans un marché saturé, misant ainsi pour eux sur des taux de croissances à deux chiffres. Pourtant les impacts spécifiques ou cumulés, sur le vivant - humains et biodiversité - sont encore mal connus. Les luminaires équipés de LEDs exposent à un spectre de lumière blanche avec une forte proportion de lumière bleue. Ils ont une luminance au moins 1 000 fois plus élevée<sup>2</sup> que celle d'une source d'éclairage traditionnelle et rendent plus difficile la maîtrise des éblouissements, avec des impacts possibles sur la rétine après exposition prolongée ou cumulée. Les LEDs utilisent des terres rares<sup>3</sup> et la filière du recyclage pour extraire ces terres rares doit devenir mature pour les traiter efficacement en fin de vie. Enfin, l'installation extérieure des LEDs est généralement assortie de 2 promesses : une durée de vie d'au moins 15 ans<sup>4</sup> et d'une économie principalement liée à celle-ci. Or, la durée de vie supposée n'a pas encore été vérifiée in situ. Des frais de maintenance peuvent être coûteux. Le retour sur investissement n'est donc pas encore garanti par rapport à un luminaire traditionnel à lampe à décharge de qualité et les effets non connus. De quoi, être... prudent aujourd'hui pour demain.

**Anne-Marie Ducroux**

**L'alerte de l'ANPCEN en 10 recommandations : [www.anpcen.fr](http://www.anpcen.fr)  
Faites nous part de vos constats de terrain : [info@anpcen.fr](mailto:info@anpcen.fr)**

---

<sup>2</sup> La luminance est réduite lorsque les LEDs sont équipées de lentilles adaptées pour diffuser la lumière sur une plus grande surface

<sup>3</sup> terres rares : métaux stratégiques

<sup>4</sup> en moyenne, une durée de 60 000 heures est annoncée par les fabricants, soit 15 ans avec un fonctionnement en continu toutes les nuits